

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 30 DÉCEMBRE.

La ville d'Edimbourg a été le théâtre d'un violent incendie qui a réduit 80 familles à la plus grande misère. On estime la perte à 1,250,000 fr. Heureusement personne n'a péri.

Les nouvelles reçues de Lewes sont de toutes les plus fâcheuses. Une épouvantable calamité a désolé cette ville : mardi, vers midi, une énorme avalanche de neige est descendue de Chiff-Hills, sur les fours à chaux de M. Hilman. L'avalanche, suivant la pente qui domine cette partie de la ville, s'est précipitée avec impétuosité sur les toits des maisons ; elle en a enfoncé et couvert cinq dont les habitants ont été enlevés tout-à-coup sous cet énorme poids. C'était un spectacle affreux. Le bruit qu'a fait cette masse en s'abattant a été terrible ; aussitôt des milliers de spectateurs sont accourus, et la confusion a été d'abord si grande qu'il a fallu un quart d'heure à la foule pour se calmer. Bientôt toutes les mains assez fortes pour faire jouer la pelle ont travaillé pour tirer les malheureux écrasés sous les ruines et l'éboulement. La première personne trouvée a été Mme. Robinson, tenant son enfant à la mamelle ; la mère était morte victime de son dévouement, elle aurait pu se sauver, elle a mieux aimé revenir sur ses pas pour arracher ses enfants au péril, elle a succombé avec eux. Mme. Taylor a été retirée, mais presque morte ; six enfants ont été retrouvés. Il n'est pas encore possible de compter les victimes. On travaillait encore au départ du courrier. On assure que plus de quatorze personnes ont péri. A Landport des bestiaux ont été trouvés gelés dans leurs étables.

Il arrive souvent que, lors des naufrages, soit que le bâtiment se trouve à une trop grande distance de la côte soit que la violence des flots rende ses efforts inutiles et épuise ses forces, sa perte est presque certaine. Sir Mauby, capitaine de la marine anglaise et président de la Société générale des Naufrages, vient d'inventer un système de communications entre la côte et le vaisseau, au moyen d'une corde fixée à un boulet attaché au vaisseau et à un grappin. Ce boulet est lancé sur le vaisseau naufragé par un mortier qui pèse, avec sa plate-forme en bois, environ trois quintaux, et qui peut lancer, contre le vent le plus fort, un boulet de vingt quatre, avec une corde d'un pouce et demi de grosseur, à 200 verges, ou environ 185 mètres, et, avec une grosse ligne de sonde, à 270 verges, ou environ 246 mètres. Un pareil mortier lance un boulet à grappin, muni d'un corde assez solide pour haler un bateau de la côte au vaisseau, effet d'autant plus important qu'il arrive quelquefois que les naufragés, engourdis par le froid ou épuisés par la fatigue, ne peuvent pas même se mouvoir.

FRANCE. — PARIS, 4 JANVIER.

Les bruits de dissolution de la Chambre étaient dénués de fondement. La communication du gouvernement indiquée pour l'ordre du jour d'aujourd'hui, était tout simplement le budget de 1838.

Le ministère a aussi présenté un projet de loi sur les sucres des colonies.

La saisie de trois journaux parisiens appartenant à cette partie de l'opposition que l'on appelle dynastique, occupe beaucoup la presse française. Il va sans dire que la mesure est énergiquement blâmée par toutes les feuilles ennemies du ministère. Parmi celles qui la défendent, le

Variétés.

LES VOLEURS DE PARIS.

Il y a peu de jours que l'on a annoncé la prochaine apparition d'un nouvel ouvrage de Vidocq. Cet ouvrage a paru. Les Voleurs, auxquels nous empruntons les fragmens qu'on va lire, joignent à un rare avantage d'amuser, celui non moins rare d'être utiles.

Les cambrioleurs sont les voleurs de chambre, soit à l'aide de fausses clés, soit à l'aide d'effraction. Ce sont pour la plupart des hommes jeunes encore, presque toujours ils sont proprement vêtus ; mais quel que soit le costume qu'ils aient adopté, que ce soit celui d'un ouvrier ou celui d'un dandy, le bout de l'oreille perce toujours. Les couleurs voyantes, rouge, bleue ou jaune, sont celles qu'ils affectionnent le plus ; ils auront de petits anneaux d'or aux oreilles ; des colliers en cheveux, trophées d'amour dont ils aiment à se parer ; s'ils portent des gants, ils seront d'une qualité inférieure ; si d'ailleurs l'un d'eux ne se fait pas remarquer par l'étrangeté de son costume, il y aura dans ses manières quelque chose de contraint qui ne se remarque pas dans l'honnête homme ; ce ne sera point de la timidité, ce sera une gêne, résultat de l'appréhension de se trahir. Ces diverses observations ne sont pas propres seulement aux cambrioleurs, elles peuvent s'appliquer à tous les membres de la grande famille des voleurs. Les escrocs, les faussaires, les chevaliers d'industrie, sont les seuls qui se soient faits un front qui ne rougit jamais.

Les cambrioleurs travaillent rarement seuls ; lorsqu'ils prémeditent

Journal des Débats n'approuve pas la saisie ; la Paix, au contraire, lui donne son adhésion.

Le Courrier Français qui est cité à comparaître samedi 7 janvier devant la cour d'assises, sera défendu par M^r Philippe Dupin. L'incrimination porte sur le n^o du 23 et sur celui du 30. Le Siècle, qui est assigné pour le même jour, sera défendu par M^r Odillon-Barrot.

Indépendamment des trois individus arrêtés dans la journée du 27 décembre, après l'attentat du quai des Tuileries, une autre arrestation dont on n'a point encore parlé avait été opérée quelques minutes auparavant. Vers une heure, un jeune homme armé d'une canne avait escaladé le rebord de la terrasse du jardin ; deux sergens de ville qui l'avaient aperçu lui ayant dit de descendre, il leva, dit-on, sa canne sur eux ; on s'en empara, et on le conduisit au dépôt de la préfecture. Ce jeune homme, à peine âgé de 20 ans, se nomme Jean-Jacques Imhof. Il est né en Suisse, et sa qualité est celle d'étudiant en médecine.

Le rédacteur en chef et le gérant de l'Hermine, viennent de subir une visite domiciliaire à propos de l'attentat du 27 décembre ; tous leurs papiers ont été fouillés avec la plus minutieuse exactitude, mais on n'a rien trouvé.

Louvel était sellier ; Morey, complice de Fieschi était bourellier ; Meunier, auteur de l'attentat du 27 décembre, exerçait la profession de carrossier. Dans ces trois métiers, le cuir est la principale matière mise en œuvre ; son odeur exciterait elle à l'atrocité ?

Au fond d'un jardin du faubourg Saint Antoine, dans une misérable mesure, vit une femme qui atteindra sa cent troisième année le 17 mars prochain ; elle est née en 1734. M. le curé de Saint-Antoine visite souvent cette femme qui a conservé toutes ses facultés intellectuelles. Pendant la dernière inondation, on lui a porté en bateau les secours de la religion ; maintenant sa santé est rétablie.

L'accroissement du nombre des pièces nouvelles et des auteurs va à Paris toujours en croissant. En 1834 il y avait eu 188 nouveautés (dont 127 vaudevilles) et 148 auteurs ; en 1835 il y a eu 221 nouveautés (dont 159 vaudevilles) et 183 auteurs, et en 1836 on a présenté 296 nouveautés (dont 218 vaudevilles) fournies par 188 auteurs.

Bulletin de la bourse de Paris du 4. — Il y a eu aujourd'hui un léger mouvement de réaction sur toutes les valeurs françaises et étrangères. La hausse de ces jours derniers avait été si forte qu'il devait y avoir des réalisations de bénéfices ; c'est surtout ce qui a produit la baisse de la bourse d'aujourd'hui. Mais comme on croit la rente en bonnes mains, elle pourrait bien éprouver encore un nouveau mouvement ascensionnel.

Les fonds espagnols ont un peu fléchi depuis hier. Ils ont encore fait 25 1/4 au commencement du parquet, mais plus tard, ils ont fléchi à 24 1/2. On attend maintenant les résultats de la victoire d'Espartero. On craint qu'il ne perde les fruits de l'avantage qu'il a remporté devant Bilbao. On disait qu'il avait envoyé des ordres à plusieurs généraux pour poursuivre à outrance les troupes carlistes qui seraient dans le plus grand désordre.

C'est demain le jour des paiemens de la liquidation. On voit qu'ils s'opéreront facilement. Du moins, on n'entend parler jusqu'à présent d'aucun sinistre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La Charte de 1830 contient ce soir la dépêche télégraphique suivante, parvenue par le télégraphe jusqu'à Tours et de cette ville à Paris par le courrier :

Narbonne, 31 décembre, à 7 heures du matin.
Mina est mort le 24 à Barcelonne. Le général Serrano y est entré le 26 avec 100 hommes de cavalerie et 200 gendarmes.

un coup, ils s'introduisent trois ou quatre dans une maison, et montent successivement l'un d'eux frappe aux portes ; si personne ne répond, c'est bon signe, et l'on se dispose à opérer. Aussitôt, pour se mettre en garde contre toute surprise, pendant que l'un des associés fait sauter la gâche ou jeter le rossignol, un autre va se poster à l'étage supérieur, et un troisième à l'étage au-dessous.

Lorsque l'affaire est donnée ou nourrie, l'un des voleurs se charge de filer (suivre) la personne qui doit être volée, dans la crainte qu'un oubli ne la force à revenir au logis ; s'il en est ainsi, celui qui est chargé de cette mission la devance, et vient prévenir ses camarades, qui peuvent alors s'évader avant le retour métrier. Si, tandis que les cambrioleurs travaillent, quelqu'un monte ou descend, et qu'il désire savoir ce que font dans l'escalier ces individus qu'il ne connaît pas, on lui demande un nom en l'air, une blanchisseuse, une sage-femme, une garde-malade ; dans ce cas, le voleur interrogé balbutie plutôt qu'il ne parle ; il ne regarde pas l'interrogateur, et empressé de lui livrer le passage, il se range contre la muraille, et tourne le dos à la rampe. Si les voleurs savent que le portier est vigilant, et s'ils présumant que, le vol consommé, ils auront de gros paquets à sortir, l'un d'eux entre tenant un paquet sous le bras : ce paquet, comme on le pense bien, ne contient que du foin, qui est remplacé lorsqu'il s'agit de sortir, par les objets volés. Quelques cambrioleurs se font accompagner dans leurs expéditions par des femmes portant une boîte ou un panier de blanchisseuse, dans les quels les objets volés peuvent être facilement déposés ; la présence

Serrador était le 15 à Albocacer avec 400 cavaliers, et Forcadell à Rosell avec 3,000 hommes, Rojo, avec 400 chevaux et 200 fantassins, occupait Rubielos.

La municipalité de Valence est parvenue le 20 à faire tirer la quinta. Un détachement de cavalerie a dispersé les paysans armés. La caisse du payeur de la guerre était fermée, faute de fonds.

Madrid, 27 décembre.

On apprend par la Gazette d'Onate que don Carlos est au lit malade, et suivant quelques bruits qui semblent fondés, il paraît que sa santé est très détériorée et qu'on avait de grandes inquiétudes dans le séjour royal de Durango. (Eco.)

C'est le 27 décembre que le général en chef Espartero a fait son entrée dans Bilbao, où il a établi son quartier-général, après avoir détaché plusieurs divisions à la suite de l'armée carliste sur les routes de Durango, de Vittoria et d'Orduña.

Depuis plus de quinze jours ce général manœuvrait autour de Bilbao, passant et repassant le fleuve qui traverse la ville, essayant des attaques sur un point ou sur un autre, sans les pousser à fond, et se retirant chaque fois à Portugalette pour attendre de nouveaux renforts. Les instructions du gouvernement lui recommandaient de ne rien compromettre, de n'agir qu'à coup sûr avec une supériorité numérique en hommes et en canons tellement imposante que la victoire ne pût pas être douteuse. On aimait mieux risquer la perte de Bilbao que celle de l'armée, de la seule armée qu'ait l'Espagne. C'est ce qui explique les lenteurs et les tâtonnements du général.

D'un autre côté, les carlistes au nombre de 15,000 hommes, se présentaient dans une attitude assez formidable, retranchés sur les hauteurs qui entourent la ville, avec la plus grande partie de leurs canons en batterie dans ces retranchemens, tandis que la garnison était contenue par les tranchées et les travaux de siège exécutés devant les portes de la place. Encouragés par les notions qu'ils recevaient de l'intérieur de Bilbao sur les progrès du manque de vivres et de munitions, et rassurés par la temporisation prolongée d'Espartero, ils comptaient sur une capitulation pour les premiers jours de janvier. En effet, la famine commençait à sévir dans la place ; depuis un mois l'autorité avait fait mettre tous les vivres en commun ; on distribuait aux habitans une ration comme aux soldats, mais une ration inférieure ; le 25 décembre, on était réduit à la demi ration, et l'approvisionnement ne pouvait plus y subvenir que pendant trois jours. Les munitions de guerre, la poudre et les projectiles allaient aussi bientôt manquer. La ville n'avait été guère approvisionnée que pour un mois.

Le premier siège n'ayant duré que vingt jours, et à une époque de désastres où l'armée constitutionnelle se trouvait désorganisée, le cas d'un siège de deux mois n'était point prévu. Aussi la misère, la faim et les souffrances menaçaient d'abattre enfin les courages de cette garnison et de cette milice héroïques. Chaque jour Espartero les exhortait à tenir encore vingt-quatre heures, leur annonçant par des signaux qu'il allait les délivrer le lendemain ; et chaque jour, cruellement trompés dans leur attente ces braves se croyaient trahis, abandonnés à leur funeste sort.

La misère et les souffrances ne sévissaient pas moins dans le camp ennemi. Les pluies et les inondations rendirent d'abord l'exécution des travaux et le séjour du bivouac ou de la tranchée excessivement pénibles aux carlistes : hommes et chevaux, canons et charrois ne pouvaient

d'une femme sortant d'une maison, et surtout d'une maison sans portier, avec un semblable attirail, est donc une circonstance qu'il est important de remarquer, si, surtout, l'on croit voir cette femme pour la première fois.

Les voleurs ont des habitudes qu'ils conservent durant tout le temps de leur exercice ; à une époque déjà éloignée, ils se faisaient tous chausser chez une cordonnière que l'on nommait la mère Rousselle, et qui demeurait rue de la Vannerie ; à la même époque, Gravès, rue de la Verrerie, et Tommel, rue Culture Sainte-Catherine, étaient les seuls tailleurs qui eussent le privilège d'habiller ces messieurs. Le contact a corrompu les deux tailleurs ; pères et fils à la fin sont devenus voleurs, et ont été condamnés ; la cordonnière, du moins je le pense, a été plus ferme ; mais quoi qu'il en soit, sa réputation était si bien faite, et ses chaussures si remarquables, que lorsqu'un individu était arrêté et conduit à M. Limodin, interrogateur, il était sans miséricorde envoyé à Bicêtre si pour son malheur il portait des souliers sortis des magasins de la mère Rousselle. Une semblable mesure était arbitraire sans doute, mais cependant l'expérience avait prouvé son utilité.

Les voleuses, de leur côté, avaient pour couturière une certaine femme nommée Mulot, elle seule, disaient-elles, savaient avantager la taille, et faire sur les coutures ce qu'elles nommaient des nervures.

Les nuances, aujourd'hui, ne sont peut-être pas aussi tranchées ; mais cependant, si un voleur en renom adopte un costume, tous les autres cherchent à l'imiter.

circuler qu'à travers une boue liquide et profonde : les tranchées se remplissaient d'eau, les épaulemens s'éboulaient, détrempés par une pluie incessante; on ne pouvait travailler que la nuit, pour se dérober au feu de la place; et les travaux étaient chaque nuit à recommencer. Les maladies ont bientôt commencé à décimer les bataillons carlistes, leurs hôpitaux sont encombrés de fiévreux bien plus que de blessés, et le typhus y règne, suite ordinaire de l'encombrement.

Le froid et la gelée survenus ensuite ont augmenté la difficulté des travaux de terrassement, rendu plus pénibles les fatigues du siège et plus rudes les nuits du bivouac. Puis, une neige abondante a couvert la campagne, obstrué les défilés des montagnes et les chemins par lesquels on faisait arriver, de l'intérieur de la Biscaye et du Guipuscoa, les vivres, les boulets et tous les convois de munitions. Aussi les assiégés subissaient presque autant de privations que les assiégeants. Après avoir affamé de réquisitions tous les environs de Bilbao, ils étaient réduits à tirer de très loin des vivres dont le transport devenait de plus en plus difficile.

Pendant les insurgés n'auraient pas renoncé au siège, malgré tant de maux, malgré l'infériorité de leur matériel, malgré même l'approche d'Espartero. Ils n'y ont renoncé qu'à la dernière extrémité, ils n'ont cédé qu'à la supériorité des forces constitutionnelles et à la vigueur de leur attaque. La tenacité des généraux de don Carlos devant Bilbao s'est remarquable; elle prouve combien cette proie était nécessaire à leur cause et tout ce qu'ils avaient hypothéqué d'espérances et de projets sur le succès d'une si haute entreprise.

Le siège de Bilbao fixait, on peut le dire, l'attention de toute l'Europe. Il s'agissait pour la fonction d'installer royalement Don Carlos dans la capitale de la Biscaye; puis les emprunts, les livraisons des fournisseurs allaient reprendre de l'élan; on redonnait aussi de l'âme à l'insurrection, on imprimait au reste de l'Espagne un sorte de terreur; on réchauffait le zèle des paysans de la Biscaye et du Guipuscoa, épuisés de recrutemens, d'impôts et de réquisitions, enfin les dépouilles de la riche et commerçante Bilbao étaient promises à l'armée carliste. Et à ce sujet, on a pu remarquer un fait curieux dans la correspondance de Bayonne d'hier: c'est que les parens de soldats, leurs mères, leur sœurs, leurs femmes étaient accourus de leurs montagnes au camp de Bilbao, avec des paniers et de grands sacs pour emporter chez eux leur part du butin!

L'attaque d'Espartero contre les lignes retranchées de l'armée carliste a été exécutée dans la soirée du 24 décembre, à la nuit close. L'ennemi se fit à la force de ses positions et à ses redoutes dont l'aspect semblait intimider depuis quinze jours l'armée libératrice. Une attaque en plein jour était difficile; on pouvait y faire de grandes pertes, la manquer, être écrasé par un feu terrible, repoussé en désordre, poursuivi par l'ennemi et rejeté sur le fleuve. La capitulation de Bilbao eût immédiatement suivi. Par une attaque de nuit on a évité une partie des dangers; au lieu d'avoir à subir le feu des batteries et de la fusillade pendant tout le trajet d'une armée à l'autre et pendant toute la montée des positions, on a pu les gravir avec peu de perte à la faveur de l'obscurité, et le combat ne devenait meurtrier qu'à l'assaut même des retranchemens. Cette opération fait le plus grand honneur à l'armée.

L'assaut des hauteurs de Santo Domingo surtout, paraît avoir été exécuté avec un élan d'intrepidité que les troupes de la Reine n'avaient pas déployé depuis longtemps, et qui prouve tout ce dont le soldat espagnol serait capable, si ses chefs savaient plus souvent le mener franchement au combat.

Le 25 au point du jour, une partie des hauteurs était en leur pouvoir, et l'ennemi abandonnait les autres, s'arrêtant toutefois de position en position pour protéger la retraite de son matériel. Plusieurs pièces de canon ont été prises dans les batteries. Les carlistes voyant leurs principaux retranchemens emportés, s'empressèrent d'évacuer leur artillerie sur Durango, leur place de dépôt pendant le siège. Mais les divisions d'Espartero ont continué la poursuite dans la journée du 26, et l'ennemi s'est vu forcé d'abandonner sur la route plusieurs pièces de canon enfoncées dans les neiges.

Don Carlos, avec sa suite personnelle, a fait retraite jusqu'à Villa Franca, village du Guipuscoa, à 18 lieues de Bilbao, sur la grande route de Tolosa. Les correspondances portent que la discorde règne au quartier-général carliste, et que les plus vives altercations ont éclaté entre les gé-

néraux, les secrétaires d'Etat et les juntas d'insurrection.

Les carlistes ont perdu trois à quatre cents hommes restés morts dans les retranchemens, huit à neuf cents prisonniers et douze pièces de canon de divers calibres. La perte des constitutionnels et de huit à neuf cents hommes tués ou blessés. Ces pertes respectives sont peu considérables pour une affaire où quinze à vingt mille hommes étaient engagés de part et d'autre, et relativement à l'importance morale du résultat. Mais on ne voit pas de motif pour contester cette évaluation, le combat n'ayant été meurtrier qu'à l'assaut du retranchement principal, dont la prise a déterminé le succès de toute l'opération.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 5 janvier (trois heures). — Bourse absolument nulle pour les affaires nouvelles, le cours de Paris n'étant pas connu. Le temps a été absorbé par la liquidation du jour qui s'est très-bien opérée. Le brouillard empêche toute communication avec Anvers.

Amsterdam, 3 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 5/8 3/4 5/8, 5 p. c. 100 7/8 5/8, billets de change 23 3/16 3/8, syndicat 95 1/8 95, société de commerce 184 1/8 184 1/4, Ardoin pièces de 85 fr. 19 3/4 5/8, grosses pièces 19 1/4, différée 8 1/8, passive 5 5/8, brésiliens 85 7/8, napes 89 3/8, russes 104 1/8.

Voici le discours adressé au roi, à l'occasion du nouvel an, par M. le gouverneur de la Société générale pour l'encouragement de l'industrie nationale :

« La Société générale prie votre majesté d'agréer les vœux respectueux qu'elle lui adresse pour son bonheur et pour celui de sa majesté la reine; la direction de cette société prend la part la plus vive à tout ce qui peut contribuer à l'accroissement, à la conservation et à la gloire de votre auguste famille; le ciel, n'en doutons pas, continuera de veiller sur elle, et rendra toujours impuissant le génie du mal.

« Sir, la direction s'approche du trône avec confiance; elle croit avoir fait tout ce que sa position lui a permis pour seconder les efforts de votre majesté et accroître la prospérité des intérêts nationaux.

« La nation n'oubliera pas que, dans sa haute sagesse, votre majesté a reconnu avec quelle force pouvait agir sur l'industrie nationale le puissant levier qui est confié à la direction de la Société générale; l'histoire dira que, sur le continent européen, c'est en Belgique, et dès les premières années du règne de votre majesté, qu'a pris naissance ce grand mouvement de production qui sera le caractère de notre siècle.

« La Société générale s'honore d'avoir compris la pensée de votre majesté et d'avoir posé le bases d'un système d'association dont le principe est posé dans ces codes, monument des progrès de la civilisation; la direction continuera, sous les inspirations de Votre Majesté, à poursuivre l'application et le développement de ce système, mais toujours avec prudence et sans offrir aucun motif d'alarme aux industries particulières; elle continuera surtout à prêter son appui aux grandes entreprises, aux grands travaux publics et à ces exploitations qui, premiers élémens de toute industrie, languiraient à défaut de capitaux suffisants.

« Sir, le premier des vœux que forment le commerce et l'industrie est pour le maintien de la paix, de l'ordre public et pour l'affermissement du trône national; tel est aussi le vœu sincère que les administrateurs de la société générale viennent exprimer à Votre Majesté; heureux si, dans le cours de l'année qui commence, ils peuvent souvent lui offrir de nouveaux témoignages de leur dévouement à sa personne et à sa dynastie »

LIÈGE, LE 6 JANVIER.

M. le bourgmestre, avait hier réuni, dans un banquet de 90 couverts, à l'hôtel d'Angleterre, toutes les autorités de la ville et de la province, et un grand nombre de citoyens. On y remarquait M. le gouverneur civil, M. de Behr, premier président de la cour d'appel, les membres de la députation, les échevins et les membres du conseil communal; MM. le général Magnan, le colonel Bouché, commandant de la place, plusieurs officiers supérieurs, tous les chefs d'administrations, les professeurs de l'université, MM. Geefs, le célèbre sculpteur, Vieillevoix, directeur de l'académie de peinture, Daussoigne, directeur du conservatoire, etc. Des toasts au roi, à la reine, à l'armée, à la régence, à la députation provinciale, ont été portés par les convives. M. James a prononcé un discours plein de pensées généreuses et d'idées

de progrès et de civilisation, qui a excité de vifs applaudissemens.

La députation des états de notre province, a, par arrêté du 23 décembre 1836, fixé le prix moyen de la journée de travail, pour l'année 1837, à un franc pour toutes les villes et communes de la province.

La commission pour l'érection du monument Grétry a recueilli à peu près toutes les premières souscriptions. Pour en provoquer de nouvelles, elle vient d'adresser la circulaire suivante à un grand nombre de citoyens de notre ville :

Monsieur, les Sociétés d'Emulation et Grétry, d'accord avec la régence ont formé une commission de souscription, pour l'érection du monument à élever, parmi nous, au créateur de l'opéra comique.

Un artiste distingué est chargé d'acquitter la dette de notre ville; l'illustre compositeur dont la gloire répand un si vif éclat sur le nom Liégeois, revivra par le ciseau de Geefs.

Chargés de recueillir les souscriptions, nous venons vous prier d'augmenter le nombre des signatures qui figurent sur les premières listes. Persuadés que tous les habitans de Liège s'empresseront de participer à cette œuvre patriotique, nous recevrons, avec reconnaissance, toute offrande quelque minime qu'elle soit.

Le président de la Société d'Emulation et de la commission, H. J. ORBAN.

Le secrétaire adjoint de la Société d'Emulation, Secrétaire de la commission, JÉNICOT.

On peut souscrire chez M. JÉNICOT, avocat, rue des Sœurs Grises, chargé de recevoir les fonds, ou chez le Concierge de la Société d'Emulation.

Nous avons annoncé que les brasseurs de la ville avaient dressé plusieurs pétitions au conseil communal contre le projet de diminuer la restitution du droit lors de l'exportation. L'une de ces pétitions a pour objet de demander une expérience nouvelle à l'effet de constater d'une manière plus exacte la quantité de bière de commerce qu'il est possible d'obtenir avec un hectolitre de cuve matière. Ils se fondent sur cette raison, que lors de la première expertise, on a compris dans le relevé opéré par les employés, la petite bière qui ne jouit point de la restitution. Il nous semble qu'on ne saurait sans une sorte d'injustice, repousser la demande des brasseurs.

De nouvelles réclamations se sont élevées contre l'article du nouveau tarif des taxes municipales, qui propose l'établissement d'un droit sur le zinc. Les auteurs de ces réclamations considèrent l'adoption de ce droit comme devant causer un notable préjudice à plusieurs branches d'industrie, car le zinc est employé comme matière première par les mécaniciens, les armuriers, etc. Si l'impôt tombe sur le zinc ouvré ou en feuille, il faudra opérer la restitution dans le cas d'exportation, et comme un centième à peu près des feuilles de zinc livrées par l'industrie liégeoise, est consommé dans l'intérieur de la ville, il émanerait que le droit proposé ne rapportera que fort peu de chose à la caisse municipale, tout en surchargeant de travail l'administration de l'octroi. Ces réclamations attireront sans doute l'attention du conseil.

Hier, vers trois heures de l'après-midi, un domestique qui promenait deux chevaux au Pont d'Avroi, en laissa échapper un qui se mit à parcourir, au grand galop, les promenades d'Avroi et de la Souvenière. Tout le monde fuyait, car la sûreté des piétons était compromise; un brigadier de la gendarmerie, M. Augustin Laurent, s'est avancé à la rencontre de ce cheval qu'il est parvenu à saisir par la bride; mais le cheval, trop élané, ne s'arrêta point. Il entraînait le brave sous-officier à une distance de plusieurs toises et faillit l'atteindre avec les pieds. Heureusement, M. Laurent n'éprouva d'autre mal que de légères contusions, et le cheval fut repris par son conducteur quelques instans après.

C'est avec un vrai plaisir que nous signalons l'honorable conduite qu'a tenue, en cette circonstance, le brigadier Laurent.

Le Mont-de-Piété de Vienne ne faisait ses avances sur les pensions qu'à raison de 12 p. c. et celles sur les autres valeurs engagées que sur le pied de 10 p. c. cet intérêt vient d'être réduit à 7 p. c. sans aucune distinction. — C'est une réforme que nos administrations devraient bien imiter.

Je me suis un peu éloigné des cambrioleurs, auxquels je me hâte de revenir. Ces messieurs, avant de tenter une entreprise, savent prendre toutes les précautions propres à en assurer le succès; ils connaissent les habitudes de la personne qui habite l'appartement qu'ils veulent dévaliser; ils savent quand elle sera absente, et si chez elle il y a du butin à faire.

Le meilleur moyen à employer pour mettre les cambrioleurs dans l'impossibilité de nuire, est de toujours tenir la clé de son appartement dans un lieu sûr; ne la laissez jamais à votre porte, ne l'accrochez nulle part, ne la prêtez à personne, même pour arrêter un saignement de nez; si vous sortez, et que vous ne vouliez pas la porter sur vous, cachez-la le mieux qu'il vous sera possible. Cachez aussi vos objets les plus précieux, cela fait, laissez à vos meubles toutes vos autres clés; vous épargnez aux voleurs la peine d'une effraction qui ne les arrêterait pas, et à vous le soin de faire réparer le dégât que sans cela ils ne manqueraient pas de commettre.

Les plus dangereux cambrioleurs sont, sans contredit, les nourrisseurs; on les nomme ainsi parce qu'ils nourrissent des affaires. Nourrir une affaire, c'est l'avoir toujours en perspective, en attendant le moment le plus propice pour l'exécution; les nourrisseurs, qui n'agissent que lorsqu'ils ont la certitude de ne point faire coup fourré, sont ordinairement de vieux routiers qui connaissent plus d'un tour; ils savent se ménager des intelligences où ils veulent voler; au besoin même, l'un d'eux vient s'y loger, et attend, pour commettre le vol, qu'il ait acquis dans le quartier qu'il habite une considération qui ne permette pas aux soupçons de s'ar-

rêter sur lui. Ce dernier n'exécute presque jamais, il se borne seulement à fournir aux exécutans tous les indices qui peuvent leur être nécessaires. Souvent même il a la précaution de se mettre en évidence lors de l'exécution, afin que sa présence puisse, en temps opportun, servir à établir un alibi incontestable. Ce sont ordinairement de vieux voleurs qui travaillent de cette manière; parmi eux, on cite le nommé Godé, dit Marquis, dit Capdeville; après s'être évadé du bagne, il y a plus de quarante ans, il vint s'établir aux environs de Paris, où il commit deux vols très considérables, l'un à Saint Germain en Laye, l'autre à Belleville; cet individu est aujourd'hui au bagne de Brest, où il subit une condamnation à perpétuité.

Les vols de chambre sont ordinairement commis les dimanches et jours de fête.

Fourgats, s. m. — Marchand, receleur en boutique, en magasin, ou seulement en chambre, chez lequel les voleurs déposent et vendent les objets volés. Ils entrent par une porte, reçoivent le prix des objets qu'ils ont apportés, et sortent par une autre. Plusieurs négocians de Paris en apparence très-recommandables, sont connus pour acheter habituellement aux voleurs; mais, comme il n'a pas encore été possible de les prendre, personne ne s'est avisé de leur dire que le métier qu'ils faisaient n'était pas des plus honnêtes. Comme on le pense bien, les marchandises achetées par les fourgats ne conservent pas long temps leur physionomie primitive: les bijoux d'or ou d'argent sont immédiatement fondus, le chef d'une pièce d'étoffe est enlevé ou détruit; certains fourgats savent, en moins de vingt

quatre heures, dénaturer, assez un équipage entier, voiture, habits, chevaux même, pour qu'il soit impossible à celui auquel il appartenait primitivement de le reconnaître. Un bruit populaire, dont je ne garantis pas l'exactitude, accusait autrefois certain joaillier, maintenant retiré du commerce, d'avoir en permanence, dans ses ateliers, des creusets dans lesquels il y avait toujours des matières en fusion, où toutes les pièces de métal dont l'origine pouvait paraître suspecte étaient mises aussitôt qu'elles étaient achetées. Les fourgats choisissent ordinairement leur domicile dans une rue où il est difficile d'établir une surveillance. Ils sont bons voisins, complaisans, serviables, afin de se concilier la bienveillance de tout le monde.

La destinée de l'homme qui travaille sans capitaux, quel que soit d'ailleurs le métier qu'il exerce, est d'être continuellement exploité par ceux qui possèdent. Les voleurs subissent la loi commune, ils volent tout le monde, mais, à leur tour, ils sont volés par les fourgats, qui ne craignent pas de leur payer 100 francs ce qui vaut quatre fois autant. Aussi les fourgats habiles font-ils en peu de temps une très grande fortune; et si, durant le cours de leur carrière, il ne leur est pas arrivé quelques mésaventures, leur fille épouse un notaire ou un avoué qui a besoin d'argent pour payer sa charge, et tandis que ceux aux dépens desquels ils se sont enrichis pourrissent dans les prisons et dans les bagnes, les fourgats pour la plupart, vieillissent et meurent au milieu des aisances de la vie, et une pompeuse épitaphe apprend à ceux qui passent devant leur tombe qu'ils furent la cendre d'un honnête et excellent homme.

Une réunion des industriels et négociants du district de Verviers, aura lieu dimanche 8 courant, dans la matinée à l'hôtel de ville, pour aviser au mode d'organisation le plus convenable pour l'association ayant pour but l'exportation de nos draps dans les Amériques.

La loge de Liège a célébré hier soir dans un banquet la fête du solstice d'hiver. Au nombre des convives, qui s'élevait à plus de cent, se trouvaient plusieurs députés d'autres loges tant de la Belgique que de l'étranger. De brillants morceaux d'harmonie et de musique y ont été exécutés par nos meilleurs artistes. La plus cordiale fraternité a animé cette fête, que la bienfaisance est encore venue embellir par de nombreuses offrandes versées pour le soulagement des malheureux. (Espoir)

On lit dans un journal de Paris: Après la réponse du roi, M. Dupin a parlé de moralité dans les affaires. La première moralité en politique (disait M. V. en lisant cette partie de la harangue du président) c'est la vérité et la franchise. M. Moïé et M. Guizot sont au pouvoir; il est peut-être naturel que M. Dupin soit dans l'opposition, mais par Dieu qu'il le dise!

On écrit de Vienne, le 22 décembre: Le trousseau de l'archiduchesse sera aussi riche et aussi magnifique que l'exige la dignité de la maison d'Autriche, et les grands biens que possède l'archiduc Charles. On a déjà envoyé à Naples huit caisses remplies des objets les plus précieux. Le roi de Naples a fait confectionner à Florence un chapeau extrêmement riche destiné à sa future; il coûte déjà trois mille six cents livres, et il doit encore être envoyé à Paris, où on y mettra la dernière main.

Un dragon monté et un fantassin, déserteurs hollandais, sont arrivés à Bruxelles, venant du Brabant septentrional. Ils ont été dirigés sur le dépôt des étrangers à Ypres.

Le 9 décembre a eu lieu à Saint-Petersbourg l'ouverture du grand théâtre nouvellement restauré et dont la disposition intérieure a été entièrement changée. On n'a conservé que les murs extérieurs en maçonnerie. Ce théâtre fut bâti en 1783, restauré en 1802 et 1817, et enfin remis à neuf aujourd'hui par le jeune architecte Cayos.

Ce théâtre est sans contredit le plus vaste qui existe au monde. Outre les loges réservées pour l'empereur, l'impératrice et la famille impériale, il a 16 loges au premier rang et 28 loges au bel étage, allant aux 2^e, 3^e et 4^e rangs, plus deux galeries, au 5^e un amphithéâtre et un paradis.

Au parterre se trouve 438 fauteuils à bras en 18 rangées, et au fond des places réservées.

La recette d'une salle comble peut s'élever à 6,000 roubles; toutes les règles de l'acoustique ont été observées dans la reconstruction de ce théâtre, et ont été également bien de toutes les places quelles soient.

Un médecin nommé Butler, demeurant à Hambourg, a inventé un nouvel instrument chirurgical au moyen duquel on peut amputer une jambe en une seconde. Cet appareil rend insensible la douleur au patient par la compression instantanée qui accomplit l'opération.

Séance publique du conseil communal, samedi 3 janvier 1837.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

NUMÉROTAGE DES MAISONS.

Aujourd'hui que l'on s'occupe beaucoup d'améliorations locales, il en est une sur laquelle nous croyons encore devoir appeler l'attention de l'administration; nous voulons parler du numérotage établi pour les maisons de notre ville.

La dernière opération du numérotage des maisons, remonte, si je ne me trompe, à l'Empire, car je ne me rappelle pas qu'on s'en soit occupé sous le gouvernement du roi Guillaume.

Pour quiconque réfléchit aux nombreuses démolitions qui ont eu lieu, et à la quantité de constructions nouvelles qui se sont élevées depuis 20 ans sur tous les points, il sera facile d'apprécier toute la confusion et les inconvénients qui doivent résulter pour les habitants de cet état de choses. Nous en signalerons quelques-uns qui nous ont été indiqués, et d'autres dont nous avons été les témoins.

Il existe à Liège beaucoup de rues où le même n^o. est apposé sur 3, 4 et même 5 maisons; nous citerons entr'autres la rue du faubourg St. Gilles, la rue de la Régence, les quais d'Avroy et de la Sauvenière. Il arrive fréquemment que des lettres, des paquets, adressés à un habitant d'une maison portant le n^o. 5, par exemple, sont déposés à l'habitation d'un autre citoyen dont la maison porte également le n^o. 5. Cette

Il faut établir une distinction entre les fougats et les marchands qui achètent aux faiseurs. Ces derniers, quelle que soit la profession qu'ils exercent, s'arrangent de tout ce qu'on leur présente. Ainsi, un apothicaire achète des sabots, un savetier des lunettes et des longues vues, etc., etc.

Grinchin à la cire. — Un ou plusieurs individus se rendent chez un restaurateur, déjeunent ou dînent, et s'emparent d'une ou de plusieurs pièces d'argenterie qu'ils collent sous la table au moyen d'un emplâtre de cire ou de poix. Si le maître de l'établissement s'aperçoit du vol qui vient d'être commis à son préjudice, les coupables n'ont rien à craindre, quand bien même ils seraient fouillés. Il est inutile de dire qu'un compère vient quelques instants après leur départ enlever les pièces d'argenterie. Le grinchissage à la cire fut inventé, il y a vingt années environ, par une jeune et jolie personne, qui le pratiquait de concert avec sa mère, qui était chargée de venir prendre l'argenterie. Ces deux femmes exercèrent paisiblement pendant deux ans; mais enfin elles subirent le sort de tous les voleurs; elles furent arrêtées et condamnées. Elles confessèrent durant l'instruction de leur procès, deux cent trente-six vols de cette nature.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

LE BAL DES CHIENS. — Entre deux vieilles femmes décrépites et déguenillées que la route de nuit a ramassées ivres mortes dans un ruisseau ou la protection du dieu des ivrognes les avait préservées des pieds des chevaux et de l'atteinte des voitures, un jeune homme de la mise la plus élégante, montre, à la barre de la septième chambre, une physionomie des plus fraîches, des gants glacés et une bar-

méprise est d'autant plus fâcheuse, que ces lettres peuvent être adressées à des fonctionnaires publics, et que le moindre retard suffirait pour entraver la marche du service dont ils sont chargés. Ainsi encore, si un étranger, un domestique, a reçu l'adresse de M. ou tel, demeurant telle rue, tel n^o, il ne serait pas impossible qu'ils s'adressassent à 4 ou 5 maisons différentes, avant de trouver la personne à qui ils ont à faire; tout cela occasionne des retards, des dérangements, dont nous avons entendu plusieurs habitants se plaindre assez amèrement. Souvent des militaires munis de billets de logement, s'adressent à la première maison portant le n^o. indiqué sur ces billets; mais ils sont destinés à une autre maison portant le même n^o; on leur en fait l'observation; mais ces hommes, harassés de fatigue, refusent d'y croire, ou la reçoivent de mauvaise humeur; de là des discussions, des menaces, des injures. Ces exemples suffiront pour convaincre l'administration qu'il y a urgence de prendre sans retard en considération l'objet dont il s'agit. D'ailleurs, il nous paraît se lier intimement au travail dont on s'occupe en ce moment sur les loges militaires.

Avant de terminer, nous dirons quelques mots sur la manière dont le numérotage des maisons devrait être établi.

Au lieu de n'adopter, comme on fait, qu'une ou deux séries par quartier, il vaudrait beaucoup mieux d'adopter autant de séries qu'il existe de rues; de placer tous les n^{os} pairs à la droite, et tous les n^{os} impairs à la gauche; on conçoit quelle facilité résulterait pour les recherches de l'adoption de ce mode, qui, d'ailleurs, est suivi à Paris et à Bruxelles. Il conviendrait encore de commencer la série des n^{os} de chaque rue, par l'extrémité de la rue la plus rapprochée du centre, en prenant le marché pour point central.

Ainsi, par exemple, pour les rues Hors-Château, Féronstrée, Neuvise, etc, la série commencerait toujours par le côté qui touche au Marché, pour finir au bout qui tend vers l'extérieur de la ville. Toutes les rues sont susceptibles de cette combinaison. Cet ordre établi, il serait facile de deviner par la seule inspection du n^o, si la maison que l'on cherche est placée au commencement, au milieu ou à l'extrémité de la rue dont elle fait partie. Au surplus, quel que soit le mode de numérotage qu'on adopte, nous le répétons, il est urgent de faire disparaître promptement les causes des inconvénients que nous venons de signaler.

* * M. Sansse donnera, le 20 de ce mois, une soirée vénitienne, avec Concert, Bal et Tombola. Hier, pendant le spectacle, les objets qui doivent former les lots de la Tombola étaient déposés au foyer du Théâtre Royal. Ils se composent, entr'autres, d'une assez jolie pendule, de deux beaux vases en porcelaine, d'une toilette en bois de citronnier, d'une table à ouvrage, d'une boîte contenant des cuillères en vermeil, etc. Ces objets resteront exposés au foyer pendant plusieurs soirs.

Le deuxième numéro de la Bombe vient de paraître; en voici le sommaire:

La Crétinocratie. — La Fondation d'un Journal, scène d'intérieur. — Les Délégués de la section, lettre à la rédaction. — Les Trois Rois. — Éclats. — Le Savant modeste. — Le Cuisinier du Financier.

PROVINCE DE LIÈGE.

POIDS ET MESURES. — Vérification annuelle. 1837.

3^e et 4^e DIVISIONS.

La députation permanente du conseil provincial, vu la décision de M. le ministre des finances en date du 10 février 1832, n. 1, et sa circulaire du 27 mai 1835, n. 1767, relatives à la vérification annuelle et au poinçonnage des poids et mesures;

Vu aussi la dépêche du même ministre en date du 5 décembre courant, n. 5591, portant que la lettre G est la marque dont il sera fait usage en 1837 pour le poinçonnage, tant des poids et mesures, soumis pour la 1^{re} fois à la vérification, que de ceux qui seront présentés à la revérification;

Sur les propositions de M. le directeur des contributions; Arrête: Art. 1^{er}. La vérification et le poinçonnage des poids et mesures auront lieu, en 1837, dans cette province, aux époques ci-après fixées, savoir:

Arrondissement de vérification de Liège.

Pour le quartier de l'Est, pendant le mois de janvier, à partir de la publication du présent arrêté; Pour le quartier de l'Ouest, pendant le mois de février; Pour le quartier du Sud, pendant le mois de mars; Et pour le quartier du Nord, pendant le mois d'avril.

biche soigneusement cultivée. M. Saussy est un fashionable du quartier latin, égaré depuis trois semaines dans les dortoirs de la Force, et que réclament de nombreux amis et quelques grisettes garnissant l'auditoire et éclairant avec le prévenu les signes de la plus cordiale amitié.

Quel crime a donc attiré à Saussy la séquestration forcée dont il vient demander le terme au tribunal? Un témoin, sergent de ville, va nous l'apprendre.

J'étais de service au bal Pascal, barrière Mont Parnasse. Ce bal est fort mal composé en général; c'est, en termes populaires, le bal des chiens. (On rit).

Le directeur du bal, du fond de l'auditoire: Sergent de ville, respectez la propriété! vous m'insultez dans la personne de mon établissement!

Le témoin, continuant: Pardon! je dois la vérité à la justice. Le prévenu dansait ce que tout le monde sait... le chahut; mais quel chahut, messieurs, le chahut le mieux dessiné; quoi! des ronds de jambe, des jetés et des contorsions à n'en plus finir, des coups de botte à faire trembler la salle... Je prie monsieur de cesser; il m'envoie coucher, il m'appelle geux, rat, brigand, et je me maintiens calme; la contredanse suivante, il récidive plus sensiblement, s'il est possible, comme pour me narguer; je veux le faire sortir, il m'empoigne sous les aisselles et il m'enlève; un camarade me donne protection, il nous abime de coups de poing, et j'ai dû aller au poste demander le secours; on l'a arrêté par huit hommes.

Une voix. Que ça! excusez du peu!

Dans les autres villes et communes rurales dudit arrondissement, la vérification précitée aura lieu aux chefs-lieux de recette aux époques suivantes, savoir:

A Hognoul, le 1^{er} juin, à Odeur, le 2, à Orcey, le 3, à Pousset, le 5, à Waremmé, les 6 et 7, à Hologne-sur-Geer, le 8, à Hanffille, le 9, à Noville, le 10, à Bierset, le 12, à Grâce-Montegnée, les 13 et 14, à Jemeppe, les 16 et 17, aux Awirs, le 19, à Serding, les 21 et 22, à Grivegnée, les 23 et 24, à Chénée, les 26, 27, et 28, à Tilff, les 30 juin et le 1^{er} juillet, à Beaufays, le 3, à Louvègne, le 4, à Forêts, les 5 et 6, à Chaudfontaine, les 7 et 8, à Ayeneux, le 10, à Heyne, les 11 et 12, à Jupille, le 13, à Wandre, les 15 et 17, à Saive, le 19, à Montier, le 20, à Argenteau, les 21 et 22, à Dalhem, le 24, à Fouron-le-Comte, le 25, à Visé, les 26, 27 et 28, à Lixhe, le 29, à Herstal, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août, à Glons, le 3, à Jupille, le 4, à Rodour, le 5, et à Ans, les 7 et 8 août.

Les bureaux de vérification dans tout cet arrondissement seront ouverts à 9 heures du matin et à 2 heures de relevée; ils seront fermés à midi et à 4 heures du soir.

Arrondissement de vérification de Huy.

DANS LA VILLE DE HUY, depuis le 1^{er} février jusqu'au 15 avril suivant, les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine.

Dans les autres communes rurales dudit arrondissement, aux chefs-lieux de recette, savoir:

A Moha, le 1^{er} mai, à Oteppe, le 2, à Burdinne, le 3, à Maef, le 8, à Thines, le 9, à Hannut, le 10, à Lincent, le 11, à Neuvinden, le 12, à Wezeren, le 13, à Lens-St-Ruy, le 17, à Braves, le 18, à Ville-en-Hesbaye, le 19, à Seilles, le 22, à Marchin, le 23, à Strée, le 29, à Villers-le-Temple, le 30, à la Neuville-en-Coudroz, le 31 mai, à Terwagne, le 5 juin, aux Awirs, le 6, à Ouffet, le 7, à Hody, le 8, à Aywaille, le 10, à Antheit, le 19, à Vaux et Borset, le 20, à Bodegnée, le 21, à St-Georges, le 22, à Amary, le 23 juin.

Les bureaux de vérification dans tout cet arrondissement, seront ouverts à 9 heures du matin et à une heure de relevée; ils seront fermés à midi et à 4 heures du soir.

Arrondissement de vérification de Verviers.

Dans la ville de Verviers, à partir du 1^{er} mars jusqu'au 30 avril inclusivement, tous les jours de la semaine.

Dans les autres villes et communes rurales dudit arrondissement, aux chefs-lieux de recette, savoir:

A Hodimont, les 1^{er} et 2 mai, à Enival, les 3 et 5, à Olme, le 6, à Soiron, les 8 et 9, à Theux, les 10 et 11, à La Gleize, les 12 et 13, à Stavelot, les 15, 16 et 17, à Francorchamps, le 18, à Spa, les 19 et 20, à Sart, le 22, à Jalhay, le 23, à Dolhain-Linbourg, les 24, 25 et 26, à Henri-Chapelle, les 29 et 30, à Montzen, le 31 mai, à Gemmenich, le 1^{er} juin, à Hombourg, le 2, à Fouron-St-Martin, les 3 et 5, à Aubel, les 6 et 7, à Clermont, les 8 et 9, à Charneux, le 10, à Herve, les 12 et 13, à Battice, le 14, et à Dison, les 15, 16 et 17 juin.

Le bureau de vérification auxdits chefs-lieux de recette sera ouvert à 8 heures du matin jusqu'à midi et à 2 heures jusqu'à 5 heures du soir.

Art. 2. Les administrations des villes ou communes rurales avertiront à temps leurs administrés de l'arrivée du vérificateur, et remettront les publications et affiches qu'elles déposeront à cet effet, autant de fois qu'elles le jugeront nécessaire pour la parfaite connaissance des intéressés.

Art. 3. La recherche des contraventions consistant dans l'usage des poids et mesures métriques non revêtus de la marque de l'année, commencera le 1^{er} septembre prochain dans toute la province. La recherche des contraventions consistant dans l'usage de faux poids et de fausses mesures, ou de poids et mesures anciens prohibés aura lieu toute l'année. Les autorités locales auront soin d'en prévenir leurs administrés et de leur rappeler souvent l'obligation où ils sont de présenter les uns à la vérification et au poinçonnage et de ne pas se servir des autres.

Art. 4. Le présent arrêté sera inséré au Mémorial administratif et transmis aux administrations des villes et communes rurales. Il sera aussi inséré dans les journaux de la province.

Expédition de cet arrêté sera en outre adressée à M. le directeur des contributions, chargé d'en assurer l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Liège, en séance, le 3^e décembre 1836, où étaient Présents: MM. BARON VANDENSTEEN, Gouverneur-Président, DELFOSSE, SCRONX, BOUSSEMART, HUBART, LHOUEUX, GOUVY, et F. N. J. WARZEE, Greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme, Le Greffier provincial, F. N. J. WARZEE.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 8 janvier 1837, le CHEVAL DE BRONZE, opéra féerie en trois actes, précédé d'une POSITION DÉLICATE, vaudeville en un acte, le spectacle commencera par le LANDAW, vaudeville en un acte.

Lundi 9, abonnement suspendu, la 6^{me} représentation de GUSTAVE ou le BAL MASQUE.

Par extraordinaire, le vendredi, 20 janvier 1837, GRANDE SOIRÉE VENITIENNE à l'instar de celles données au Théâtre de l'Opéra de Paris. — CONCERT, TOMBOLA composée de huit lots qui seront exposés au foyer du théâtre jusqu'au 18, et GRAND BAL FARE.

Souscription, prix 4 fr. par personne, aux loges 5 fr. Chaque souscripteur recevra deux coupons pour la tombola. Billes au bureau, prix 5 fr. par personne; pour les loges 6 fr. et un billet de tombola.

MM. les titulaires qui désireraient conserver leurs loges pour cette soirée, sont priés de faire retirer leurs coupons avant le 12 à 11 heures, passé cette époque l'administration en disposera.

Le sergent de ville, en se retirant. Le service est dur dans le bal des chiens.

La voix du directeur. Silence, sergent!

Le prévenu. Il a raison! c'est bien le bal des...

Le directeur du bal, qui s'avance pour déposer Saussy, Saussy, ça n'est pas délicat ce que vous dites là! mon bal vous accueillait si bien!

Saussy. Ah bah! je n'y retourne pas à votre bal de...

Le directeur. Messieurs, j'ai deux établissements: un au Cloître Saint-Benoît, où j'ai connu Saussy; l'autre à Mont Parnasse, le bal Pascal. Comme j'aime beaucoup Saussy, qu'est un brave... oui, un brave, je le dis, quoiqu'il ne respecte pas mon bal, je suis été avec lui à la campagne de juillet où il s'est conduit en vainqueur...

M. le président. Abrégez, il ne s'agit pas des exploits du prévenu, venez au fait.

Le directeur. Le fait! le voilà! j'ai payé à déjeuner à Saussy; il n'a pas l'habitude du chahut et du champagne, il a perdu toute sa raison; ce qui m'étonne le plus, ça n'est pas qu'il ait dans l'indécence, c'est qu'il ait pu danser d'aucune manière!

Le prévenu. Ah! j'étais moins gris que ça! voyons, j'étais ému, voilà tout.

Le directeur. Mon garçon, vous étiez saoul, et à mes yeux, ça fait votre éloge, ça vous dénote un homme sobre et rangé.

Le tribunal qui ne peut admettre la recommandation du directeur du bal des chiens, ne condamne Saussy qu'à 25 fr. d'amende, par égard pour les trois semaines de détention préventive qu'il a subies. (Loi.)

